N°1.

Guiol & Barthelemy

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du six Janvier en mil huit cent quarante-sept, à cinq heures du soir

Acte de mariage de Jean Louis Guiol, âgé de vingt neuf ans, né à Sollies pont département du var le vingt six du mois de Juillet mil huit cent dix sept profession de cultivateur domicilié à la garde département du var fils majeur de Jean Barthélémy Guiol profession de cultivateur domicilié à la garde département du var et de Thérèse Blanc, d'une part ici présent & consentant

Et d'autre Marie Augustine Barthelemy, sans profession, âgée de vingt trois ans, née à Cuttolli département du var le vingt six du mois de mai mil huit cent vingt domiciliée à la garde département du var fille majeure de Clair Xavier Barthelemy profession de cultivateur domicilié à la garde département du var, ici présente & consentante d'autre part

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par nous dans l'exposition les dimanches vingt et vingt sept Décembre dernier

2° l'extrait d'acte de naissance de futur époux

3° l'extrait d'acte de naissance de la future épouse, acte de décès de la mère de la future épouse et actes d'état civil

4° le mariage de la future épouse constatant que les parents seule de la mère sont mariés avec Jean François Antoinette, suivant comme dans l'acte de décès de la mère, même témoignage de la part de la mère de la dite future épouse

et le tout en forme; de tous lesquels actes il est donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er, du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie augustine Barthelemy & l'autre Jean louis Guiol

En présence de Simon Xavier Gadon domicilié à la Garde département du var âgé de quarante neuf ans, profession de tonnelier parent ou allié des époux

De Simon Jean Baptiste prénom Vernier domicilié à la Garde département du var, âgé de cinquante trois ans, profession de sergent de ville non parent ni allié des époux

De Simon Jean Joseph Vidal domicilié à Toulon département du var âgé de soixante huit ans, profession de charpentier Toulon Sablettes ami de l'époux

Et de Simon Augustin Daudé domicilié à Hyères département du var âgé de quarante six ans, profession de cultivateur non parent ni allié des époux

Après quoi, moi Joseph Etienne Brun maire de la commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, le jour, mois, heure, lieux et année ci-dessus et que les quatre témoins seulement dont les actes comparoissent ont déclaré ne savoir écrire.

Guiol — Clair Xavier Barthélemy — Gadon — Vernier — Vidal — Cautin — J.B. Brun

2e

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du sept Janvier en mil huit cent quarante-sept, à dix heures du matin

Acte de mariage de Jean Baptiste Antoine Caillot, âgé de vingt un ans, né à Toulon département du var le cinq du mois de février mil huit cent vingt cinq profession de charpentier domicilié à Toulon département du var fils majeur de Antoine Caillot profession de charpentier domicilié à Toulon département du var, ici présent et consentant

Et de Anne Elisabeth Bez veuve à Toulon de feu Marie Magdeleine Cuny, d'autre part, âgée de vingt quatre septembre mil huit cent dix

Et de Marie Louise Aste veuve Azan, tailleuse, âgée de vingt ans, née à la garde département du var le vingt six du mois de mars mil huit cent vingt six domiciliée à la Garde département du var fille mineure de Jean André Marie Azan profession de charpentier domicilié à la Garde département du var, ici présente & consentante et de Rose Aloyse Anne Gastaud veuve en cette commune de la Garde le seize octobre mil huit cent quarante cinq d'autre part.

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par monsieur l'officier de l'état civil de la ville de Toulon (Var) et par nous dans l'exposition les dimanches vingt sept Décembre dernier et trois Janvier courant.

2° l'extrait d'acte de naissance du futur époux, extrait d'acte de décès de la mère du futur époux.

3° acte de naissance de la future épouse ainsi que l'acte de décès de la mère ci dessus cités & annexés

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er, du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Louise Aloyse Thérèse Azan & l'autre Jean Baptiste antoine Caillot

En présence de Simon Nicolas marine Caillot domicilié à Toulon département du var âgé de vingt cinq ans, profession de cultivateur frère du futur époux

De Simon Louis auguste Gros domicilié à la Garde département du var âgé de vingt six ans, profession de boucher Toulon Sablettes ami du futur époux

De Simon Jean Baptiste prénom Vernier domicilié à la Garde département du var âgé de cinquante ans, profession de sergent de ville non parent ni allié des époux

Et de Simon André Joseph Gaschon domicilié à la Garde département du var âgé de soixante quatre ans, profession de propriétaire non parent ni allié des époux

Après quoi, moi Joseph Etienne Brun maire de la commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, le jour, mois, heure, lieux et année ci-dessus et que les quatre témoins seulement dont les actes comparoissent ont déclaré ne savoir écrire.

Caillot — Azan — Caillot — Vernier — J.B. Brun — Gros — Gaschon